

Conférence monétaire et économique de Londres.

Procès-verbal de la première séance tenue par la délégation suisse
au Palais fédéral, le 3 juin 1933, à 10 heures.

Président: M. Schulthess, Président de la Confédération.

Présents: MM. Motta et Musy, Conseillers fédéraux.

MM. Bachmann D ^r , Banque Nationale,	<u>Zurich</u>
Bindschedler D ^r , Crédit suisse,	<u>Zurich</u>
Homberger D ^r Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie,	<u>Zurich</u>
Jaberg, Union de Banques suisses,	<u>Zurich</u>
Laur D ^r , Union suisse des paysans,	<u>Brougg.</u>
Sarasin D ^r , Banque Nationale,	<u>Bâle.</u>
Stucki, Directeur de la Division fédérale du commerce,	<u>Berne.</u>
Wetter D ^r , Vice-président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie,	<u>Zurich</u>
Rossy, Banque Nationale,	<u>Berne.</u>
Parodi, Division fédérale du commerce,	<u>Berne.</u>

M. le Président: remercie MM. Motta et Musy et les délégués présents d'être venus. Il s'agit de fixer, au cours de cette séance, les instructions devant être données par le Conseil fédéral à la délégation suisse. Il donne lecture de la liste des délégués, suppléants et experts. M. Dapples s'est excusé de ne pouvoir assister à cette réunion et M. Porchet s'est vu dans l'obligation de renoncer à son mandat. Il ne sera pas remplacé.

M. Stucki a préparé pour le Conseil fédéral un projet d'instructions pour la délégation suisse. Il ne lira que les conclusions de ce projet. Il s'est basé pour le rédiger sur les délibérations des deux précédentes conférences préparatoires.



M. Stucki examinera les uns après les autres les différents points de ce projet:

I. Trêve douanière.

La Suisse devra donner son adhésion au projet de trêve douanière, sans soumettre celle-ci à des réserves. Elle devra déclarer, par contre, qu'elle désire bénéficier des réserves faites par les autres états et qu'elle ne se considère comme liée par sa signature que pour aussi longtemps que sa propre situation n'empirera pas par suite de nouvelles mesures prises par les autres puissances.

M. le Président déclare qu'il est préférable de discuter les différents points les uns après les autres. La discussion est ouverte.

M. Wetter est d'accord avec les conclusions présentées par M. Stucki.

M. Laur propose que l'acceptation de la Suisse au projet de trêve douanière, soit soumise à une réserve pour ce qui concerne les mesures que nous devrions éventuellement prendre à l'égard de l'Allemagne.

M. le Président annonce que l'Allemagne déclarera probablement le moratoire des transferts la semaine prochaine. Cette mesure n'a rien à voir avec l'acceptation de la trêve douanière par la Suisse. Notre pays pourra toujours prendre les mesures qui s'imposent si sa situation venait à empirer par suite de décisions prises par d'autres pays. Le texte de la déclaration d'adhésion de la Suisse à la trêve douanière nous réserve cette possibilité.

M. Stucki. Il ressort du procès-verbal de la réunion du Comité d'organisation tenue à Londres, que l'Allemagne a aussi soumis son adhésion à des réserves dans le domaine monétaire. Comme nous bénéficierons des réserves faites par les autres états,

- 3 -

nous pourrons toujours prendre en tout temps les mesures nécessaires lorsque nos intérêts seront en danger.

M. le Président demande si tout le monde est d'accord avec le texte présenté, par M. Stucki. Personne ne demandant plus la parole, ce texte est considéré comme accepté.

M. Stucki passe à l'examen du deuxième point de son projet d'instructions:

II. Attitude que la Suisse devra observer, en général, à la Conférence.

a) La Suisse est opposée à l'idée de l'autarchie; elle reconnaît la nécessité de parvenir à la plus grande liberté possible dans le domaine du trafic des capitaux et des marchandises. Elle sera très heureuse d'examiner toutes les propositions qui seraient réellement propres à réaliser ce but.

b) La Suisse est d'avis qu'il faut d'abord résoudre les questions monétaires et financières avant de pouvoir procéder avec succès à une diminution des obstacles à la liberté du commerce. Elle ne peut en aucun cas accepter qu'on exige d'elle une réduction des mesures extraordinaires de protection qu'elle a dû prendre dans le domaine de la politique commerciale, tant que les questions financières et monétaires, dont l'action se fait si fortement sentir sur son industrie d'exportation et ses intérêts financiers, n'auront pas été réglées, pour le moins simultanément.

c) la Suisse ne peut pas concevoir que la méthode plurilatérale, dont on envisage l'application, soit apte à procurer des solutions satisfaisantes à beaucoup des questions inscrites à l'ordre du jour. Elle estime qu'il serait beaucoup plus indiqué de chercher à régler la plupart de ces questions au moyen de la méthode bilatérale. C'est seulement après ce travail bilatéral minutieux et pénible que l'on pourra peut-être couronner l'ensemble par une construction plurilatérale. La Conférence pourrait entamer de telles négociations bilatérales, avec certaines chances de succès, sur une base générale et selon certaines directives

- 4 -

communes. La Suisse reconnaît, néanmoins, la nécessité d'employer la méthode plurilatérale pour résoudre certains problèmes spéciaux.

M. Musy entre en séance et M. le Président prie M. Stucki de relire les considérations qui précèdent.

M. le Président dit que la Suisse devrait aussi déclarer que l'assainissement de la situation économique du monde dépend du règlement des questions politiques.

M. le D^r Laur est en général d'accord avec ce qui a été dit au sujet de la plus grande liberté possible à obtenir dans le domaine des échanges de capitaux et de marchandises. Il trouve néanmoins que les moyens dont on veut faire usage pour réaliser cette liberté sont un peu trop aventurés de l'avis de l'agriculture. M. le D^r Laur estime que la délégation suisse est composée de telle manière que les milieux qui ont le plus d'intérêt à la réalisation d'une entente internationale sont plus fortement représentés que les autres. Cela pourra provoquer certaines divergences d'opinions au sein de la délégation suisse. A son avis, il faudrait observer en général une attitude plus réservée à la Conférence de Londres; nous voulons simplement retourner à la politique économique pratique avant la guerre. La Suisse ne devrait accepter une diminution des mesures de protection commerciale qu'elle a prises qu'en ce qui concerne celles qu'elle a été obligée de prendre depuis la guerre. M. le Dr Laur propose de changer le projet d'instructions présenté par M. Stucki dans le sens qu'il vient d'indiquer.

M. Wetter estime que tout est relatif dans ce domaine. Même la résolution en faveur de la plus grande liberté possible du commerce, dont il vient d'être question. Tout le monde serait enchanté si l'on pouvait retourner aux conditions économiques d'avant-guerre; les nations désirent donc que l'on sorte du régime autarchique actuel. Tous les délégués sont sans doute d'avis que la liberté des échanges dont on a parlé ne peut être que relative.

- 5 -

M. Stucki pense que les craintes exprimées par M. Laur ne sont pas justifiées. Ce qu'il a dit de la liberté du commerce ne signifie pas qu'il est partisan du libre-échange. Il est en faveur de la plus grande liberté possible dans le domaine des échanges ainsi qu'il l'a déjà déclaré à la Conférence économique de 1927. Il croit que l'expression: plus grande liberté possible du commerce, ne peut être interprétée par personne comme signifiant que l'on devra conclure des accords vétérinaires par exemple.

M. le Président. L'autarchie est impraticable aujourd'hui et il n'y a pas de doute qu'il faille libérer le commerce de ses entraves. Il discutera ultérieurement avec M. Stucki pour établir la forme rédactionnelle à donner à ce projet d'instruction à la délégation suisse.

M. Bachmann propose encore de dire dans ce projet d'instruction, qu'il faut d'abord obtenir le règlement des questions monétaires et ensuite celui des questions financières.

M. le Président déclare qu'on doit d'abord stabiliser les monnaies et régler ensuite la question des dettes.

M. Sarasin ne croit pas qu'il faille séparer dans le projet d'instructions les questions monétaires des questions financières. Il voudrait que l'on conservât la rédaction précédemment proposée: "La Suisse est d'avis qu'il faut d'abord résoudre les questions monétaires et financières.....". Il est d'ailleurs clair qu'il faudrait résoudre séparément les problèmes monétaires et les problèmes financiers.

M. Stucki déclare qu'il n'a parlé ici du règlement des problèmes monétaires et financiers qu'en rapport avec celui des questions économiques. Ces problèmes monétaires et financiers seront examinés ultérieurement dans une autre partie des instructions à la délégation.

Il passe ensuite à l'examen du troisième point de son projet d'instructions.

III. Questions générales et conditions sur lesquelles la Suisse ne peut exercer aucune action directe.

La délégation suisse est rendue attentive au fait que les conditions préalables suivantes doivent être réalisées pour que la Conférence aboutisse à des résultats:

- a) retour de la confiance dans le domaine politique en général,
- b) règlement définitif des dettes politiques internationales,
- c) résultats positifs de la Conférence du désarmement,
- d) retour de l'Angleterre et des Etats-Unis à la stabilité monétaire sur la base de l'étalon-or.

La Suisse ne peut rien faire pour hâter le règlement de ces questions; elle serait néanmoins très heureuse si elles étaient résolues dans un avenir prochain.-

M. Motta. On ignorait encore lors de la dernière séance ce qui allait se passer à la Conférence du désarmement. On sait maintenant que celle-ci reprendra ses travaux au début de juillet. La discussion générale sera probablement terminée à la Conférence de Londres à ce moment. M. Henderson croit qu'en recommençant au début de juillet ses négociations, il arrivera à établir une convention sur le désarmement au moment de la réunion de l'Assemblée de la Société des Nations. C'est un espoir qui ne sera probablement pas réalisé. M. Motta lit ensuite un article du Journal de Genève résumant un discours de M. Chamberlain à la Chambre des ^{affaires} ~~commerces~~, dans lequel celui-ci a, notamment examiné la question de l'étalon-or.

M. Musy. En ce qui concerne ces questions générales la Suisse ne peut entraîner les autres pays dans son sillage. Il faut que l'Angleterre et l'Amérique arrivent enfin à s'entendre sur la question monétaire. La responsabilité de la reconstruction économique du monde repose sur eux. On espérait que la Conférence du désarmement aboutirait à un résultat avant que

- 7 -

la Conférence de Londres ne se réunisse; on est encore loin d'un tel aboutissement . La question des dettes internationales n'a pas non plus encore été réglée et c'est un facteur énorme du rétablissement de la confiance, qui agit si activement sur les bourses. Il faudrait déclarer brutalement que si nous ne sortons pas de la situation dans laquelle nous nous trouvons, nous ne resterons pas au niveau actuel, mais continuerons à descendre toujours plus bas pour aboutir finalement à la débâcle.-

La trêve douanière ne propose en somme que la cristallisation du niveau actuel mais ce niveau est intenable et il est exclu de le conserver. Il ne faut pas accepter le projet de trêve douanière avant que les Anglais et les Américains ne se soient engagés à fixer un cours stable à leur devise. Tout le monde est d'accord pour conserver l'étalon-or, mais les Anglais ont toujours dit qu'il y avait tout un chemin à parcourir dans le domaine économique avant qu'ils puissent y revenir. Ils ne veulent pas rétablir l'étalon-or avant qu'on ait résolu certains problèmes d'ordre économique. Cette méthode soulève beaucoup de difficultés. Il faut que les Anglais et les Américains cessent de faire peser sur le monde l'insécurité causée par l'instabilité de leurs monnaies. Lorsque ceci aura été obtenu, un grand progrès sera réalisé. M. Musy annonce qu'il a parlé hier soir avec M. Avenol. Celui-ci a dit que, selon une déclaration du Ministre français des finances, la France conserverait la parité actuelle du franc et non pas seulement l'étalon-or. La Belgique en fera sûrement autant bien qu'elle traverse une période assez dangereuse. Il serait utile, qu'avant l'ouverture de la Conférence de Londres, les pays qui ont gardé pratiquement l'étalon-or et sont donc solidaires, s'entendent entre eux. Les Gouverneurs des banques d'émission seraient les organes par l'intermédiaire desquels on pourrait arriver à réaliser cette entente. Le Conseil de la Banque des règlements internationaux tient une séance demain, et M. Bachmann pourrait commencer à discuter de cette entente avec les Gouverneurs des banques centrales des autres pays.

- 8 -

M. le Président. La Suisse devrait faire une déclaration dans le sens indiqué par M. Musy, mais elle ne peut pas toutefois se mêler de la politique intérieure anglaise et américaine. Elle peut uniquement dire: si telle question est résolue, alors on pourra régler tel autre problème. Le règlement des dettes politiques s'impose.

M. Stucki lit encore les commentaires qui accompagnent son projet d'instructions à la délégation. Personne ne demandant plus la parole, il passe à l'examen du quatrième point de ce projet:

IV. Question de l'étalon-or.

Le rapport de la Banque nationale suisse, daté du 10 mai 1933, contient les instructions à donner à la délégation suisse à cet égard.

La Suisse se prononce contre le système du bimétallisme.

Les conclusions du rapport précité ont été lues lors de la première conférence préparatoire des associations économiques.

M. Bachmann estime qu'il faudrait faire ressortir plus clairement que le retour de la confiance dépend du règlement des dettes internationales. Dès que ce règlement sera obtenu, la confiance renaîtra. Il faudrait compléter dans ce sens le point III, alinéa a, du projet d'instructions.

En ce qui concerne l'étalon-or, il faudrait déclarer que la Suisse estime que l'Angleterre et l'Amérique peuvent stabiliser, indépendamment du règlement des autres questions. La situation financière de l'Angleterre et de l'Amérique est telle que ces deux pays peuvent stabiliser avant que les autres problèmes ne soient résolus. M. Rist est aussi d'accord avec cette manière de voir.

M. le Président. Il faut stabiliser les monnaies; le monde attend cette stabilisation pour avoir de nouveau confiance. La Suisse ne peut entraîner les autres pays dans son sillage, mais il lui est possible de placer l'Angleterre et l'Amérique devant leurs responsabilités.

M. Musy. Au moment où l'Angleterre a abandonné l'étalon-or elle ne pouvait faire autrement. La situation a changé depuis lors et ce pays pourrait rétablir maintenant l'étalon-or pratique. Les Américains n'avaient aucune raison d'ordre monétaire d'abandonner l'étalon-or pratique; ils n'ont pris cette mesure que pour des raisons d'ordre économique. On ne peut pas admettre que les Etats-Unis bouleversent le régime économique du monde entier pour des raisons de cet ordre. L'Amérique en a pris à son aise avec les intérêts du monde; elle a abandonné l'étalon-or pour montrer aux Anglais qu'elle aussi pouvait prendre une telle mesure. C'est un point capital sur lequel la délégation suisse devra insister.

M. Motta lit encore une phrase du discours de M. Chamberlain ^{à la Chambre des Communes de laquelle celui-ci déclare} ~~trouver~~ qu'il ne sera pas facile de ramener à l'étalon-or l'Angleterre et l'Amérique. Il dit: "Nous regrettons l'état de guerre économique qui s'est élevé entre nous et les autres pays. Nous devons le maintenir aussi longtemps que les autres pays ne répareront pas le mal qu'ils nous ont causé".

M. Stucki a intentionnellement évité de dire que l'Angleterre et l'Amérique pouvaient stabiliser leurs devises. C'est la Banque des Règlements Internationaux qui a seule l'autorité suffisante pour dire à un pays qu'il pourrait stabiliser s'il le voulait bien. La Suisse ne peut faire une telle déclaration.

M. Jaberg est d'accord avec cette manière de voir. Il semble que l'Amérique veuille adopter le système du bimétallisme. Il ne peut en être question pour la Suisse.

La discussion étant close sur ce point, M. Stucki passe à l'examen du cinquième point de son projet d'instructions à la délégation suisse.

V. Question du règlement des dettes.

La Suisse s'opposera à tout règlement général ~~général~~ et schématique de la question des dettes privées internationales.

- 10 -

Elle reconnaît la nécessité de régler cette question, mais elle se réserve de chercher avec chacun de ses débiteurs un moyen de règlement adapté aux circonstances. Elle accepte en principe l'idée de l'amortissement des dettes à l'aide de prestations en marchandises ou en services et elle est prête à recevoir des marchandises des états débiteurs dans l'intérêt de ses créances, mais non pas de celles des autres états créanciers.

Personne ne demande la parole sur ce point, - M. Stucki passe alors à l'examen de la question d'une participation de la Suisse à un fonds de stabilisation monétaire:

Au cas où l'on ferait appel à la collaboration des capitaux suisses afin de stabiliser des monnaies étrangères, ou dans n'importe quel autre but, la délégation suisse devrait consulter tout d'abord les représentants de la finance privée et, le cas échéant, présenter un rapport et une proposition au Conseil fédéral.

M. Bachmann demande si on veut déjà, de prime abord, renoncer à ce que l'Etat participe à un fonds de stabilisation monétaire. Il est d'avis qu'il faudrait déclarer que l'état ne pourra fournir une aide financière au cas où un tel fonds serait constitué.

M. Stucki dit que la participation de l'état n'est pas exclue dans son projet d'instruction, mais elle est très improbable.
tz.

M. Bachmann Ce sont les banques nationales des différents pays et la B.R.I. qui pourraient participer à un tel fonds.

M. Musy désire atténuer la déclaration de M. Stucki. Lors de la réunion du Comité d'experts, c'était Franco^{qui} qui avait soutenu un projet de fonds de normalisation monétaire. Son idée était d'intéresser surtout les états à la création d'un tel fonds. L'Italie avait alors déclaré qu'elle s'intéresserait à cette création. Il ne servirait à rien de créer un fonds de stabilisation monétaire avant que l'on n'ait mis un peu d'ordre dans le domaine monétaire. Il faut des garanties avant d'envisager des réalisations pratiques. Il est nécessaire, avant tout, que l'Angleterre et l'Amérique am i-

- 11 -

vent à une entente. Nous sommes en état de guerre économique et M. Musy ne pense pas qu'on pourra conclure bientôt la paix. Il faudrait au moins arriver à réaliser un armistice.

Aucun paiement en or à un fonds monétaire ne peut entrer en ligne de compte pour notre pays.

M. le Président. Personne ne demandant plus la parole, ces instructions peuvent être considérées comme adoptées.

M. Stucki examine maintenant la question des prix:

VII. Question des prix.

La délégation suisse ne se contentera pas seulement de s'abstenir de combattre les efforts qui seraient faits par les pays producteurs afin de faire hausser, au moyen d'accords plurilatéraux les prix des matières premières et de relever ainsi le pouvoir d'achat et les possibilités de paiement des états participants; elle sera même favorable à de tels efforts à la condition que des garanties complètes, lui soient données que les intérêts justifiés des consommateurs ne seront pas atteints.

La baisse des prix est une des causes de la crise, elle a réduit le pouvoir d'achat de beaucoup de pays qui ne sont plus en mesure de ce fait, de rembourser leurs dettes. La Suisse a un grand intérêt à la hausse des prix. On pourra arriver à faire hausser les prix de certains produits, comme le blé, au moyen d'arrangements plurilatéraux.

M. le Dr. Laur. L'Argentine et les Etats-Unis recherchent une solution à la question du blé en limitant les surfaces cultivées. Ils proposent que l'Europe en fasse autant. Cette proposition ne peut être acceptée. Il semble, selon les dernières informations, que les Etats-Unis aient mis de côté leur projet de taxe à l'importation et de limitation de la production. Les prix ont d'ailleurs haussé aux Etats-Unis par suite de la dévaluation du dollar. La liquidation des stocks existants ne pourra s'opérer sans beaucoup d'efforts. Il faudrait organiser

- 12 -

le commerce international des céréales (Projet Laur); on ne sait quelle solution sera trouvée à Londres où la question sera discutée. La Suisse est intéressée directement à ce que la question des céréales soit réglée de façon satisfaisante.

M. le Président. Personne ne demandant plus la parole, ces instructions sont considérées comme adoptées.

M. Stucki passe à l'examen du huitième point de son projet d'instructions.

VIII. Organisation de la production au moyen de cartels internationaux.

La délégation ^{nulle} considérera avec scepticisme et s'opposera en général à toutes les propositions d'organisation de la production au moyen d'arrangements économiques internationaux privés.

C'est la France qui prendra l'initiative de présenter cette question à la Conférence de Londres.-

Personne ne demandant plus la parole, ce point de vue est considéré comme adopté.-

IX. Question des obstacles au commerce.

a) La Suisse est d'avis qu'en temps normal, lorsque les conditions monétaires, économiques et sociales sont à peu près identiques dans les différents pays, il ne faut chercher à protéger la production nationale qu'au moyen de droits de douane. Pour permettre la plus grande liberté possible dans le trafic des marchandises, ces droits doivent être fixés au niveau le plus bas possible au moyen de négociations bilatérales ou pluri-latérales et tous les états devront pouvoir bénéficier de ces droits réduits par suite du traitement de la nation la plus favorisée.

b) Les conditions monétaires, économiques et sociales étant actuellement très différentes, les principes à énoncés plus haut ne peuvent s'appliquer à notre époque. Il vaut mieux se défendre au moyen de mesures temporaires et extraordinaires, qu'à l'aide de droits de douane,

- 13 -

car il serait ensuite plus difficile de réduire ces derniers.

c) En ce qui concerne l'application et l'exécution de ces moyens extraordinaires, il faudrait que les états qui possèdent des conditions monétaires, économiques et sociales à peu près identiques s'entendent pour conclure des accords plurilatéraux. On ne peut étendre ces accords aux états qui ne réalisent pas cette condition, cela causerait de graves injustices et créerait de nouveaux obstacles au commerce international.

d) Il vaut beaucoup mieux chercher une solution au moyen d'accords bilatéraux en se basant sur la mise en équilibre de la balance des paiements bilatéralement et en se rapprochant ainsi de l'idée de réciprocité.-

e) La Suisse ne pourra adhérer à des accords bilatéraux ou plurilatéraux que si des garanties pratiques et certaines lui sont données que son adhésion n'entraînera pas, pour le moins, une aggravation de l'état actuel de sa balance commerciale et de sa balance des paiements. Elle est persuadée qu'il est préférable lorsque l'on veut améliorer sa balance commerciale et sa balance des paiements, d'augmenter son exportation plutôt que de diminuer ses exportations. La Suisse se prêterait facilement à la conclusion d'arrangements bilatéraux ou d'accords avec les états qui se trouvent dans des conditions identiques aux siennes.

M. Stucki déclare que cette question a déjà été discutée dans les précédentes séances, il n'y a donc pas lieu d'apporter d'autres éclaircissements sur ce point.

M. le Dr. Laur est d'accord avec ce qui a été dit par M. Stucki. Il croit que la méthode bilatérale devra être surtout utilisée à l'avenir.

M. le Président relève que l'accord s'est ainsi fait sur le projet d'instructions à la délégation suisse. Il y en aura peut-être d'autres qui seront données ultérieurement.

Toute la délégation suisse descendra à l'hôtel Grosvenor-House, Park Lane, Londres. W.I. La Confédération supportera

- 14 -

les frais d'entretien des délégués et leur versera en outre une indemnité journalière. Comme les Chambres fédérales entrent en séance la semaine prochaine, M. Schulthess ne pense pouvoir prononcer son discours que le 14 ou le 15 juin. M. Stucki sera chef de la délégation en son absence. Pour raison de santé, M. Dapples arrivera quelques jours après l'ouverture de la Conférence. MM. Sarasin, Wetter, Bachmann et Homberger pensent arriver à Londres le 12 ou dans le cours de la semaine suivante. M. Bindschedler devrait aussi être à Londres le vendredi 16 juin au plus tard, car M. le Président, veut que toute la délégation prenne connaissance du discours qu'il prononcera au nom de la Suisse.

M. Bachmann se rendra à Londres pour l'ouverture de la Conférence en compagnie de M. Sarasin. Mais deux questions le préoccupent beaucoup actuellement; la politique financière de l'Allemagne et la politique d'escompte de la Suisse. Il aimerait pouvoir rester en Suisse lorsque ~~xx~~ M. Sarasin serait absent.

M. Schulthess croit qu'il serait quand même utile que M. Bachmann assistât aux séances de la Conférence pendant la première semaine des délibérations.

M. Stucki fait quelques communications d'ordre administratif:

Les 15 premiers jours environ seront occupés par les discours des premiers délégués de chaque pays. Des discussions de couloir auront aussi lieu pendant ce temps. Le Comité économique, le Comité financier, le Conseil de la B.R.I. etc. tiendront des séances pendant ce temps; M. Schulthess se rend à Londres pour prononcer un discours au nom de la Suisse.

M. Stucki demande qui sera à Londres le 11 au soir? Les délégués suivants seront arrivés à cette date:

M. Sarasin ou M. Bachmann
 M. Wetter, M. le Dr Laur
 M. Jaberg
 M. Bindschedler,
 M. Homberger.

- 15 -

Les deux secrétaires seront aussi arrivés à Londres le 11 juin.

La Confédération paye les frais de voyage en deuxième classe sur le territoire suisse et en première à l'étranger. L'indemnité journalière n'a pas encore été fixée par le Conseil fédéral, elle se montera à 40 ou 50 fr. Une automobile sera à la disposition de la délégation.

M. Stucki donne ensuite aux membres de la délégation quelques renseignements sur les vêtements à emporter à Londres et les festivités prévues.

Il prie les délégués de bien vouloir envoyer leurs passeports au secrétaire de la délégation pour qu'il leur fasse délivrer des passeports diplomatiques, Le Gouvernement britannique a reçu la liste des délégués suisses; il supprimera toutes les formalités d'immigration et de douane au débarquement.

Documentation.

M. Stucki fera envoyer à chaque délégué et suppléant les observations de toutes les associations économiques et financières suisses au sujet du projet d'ordre du jour de la Conférence de Londres, ainsi qu'un exemplaire de cet ordre du jour et les documents que la S.d.N. nous ferait éventuellement parvenir avant le départ de la délégation pour Londres. Une fois sur place le secrétariat de la délégation s'occupera de répartir les documents aux délégués. La première séance de la délégation aura lieu le lundi 12 juin, à 10 heures dans le bureau de la délégation à Grosvenor-House.

M. Schulthess dit qu'il ne restera que peu de temps à Londres. On pourra organiser un système de rotation entre les délégués pour qu'il y en ait toujours quelques-uns de présents à la Conférence.

M. Stucki demande quels délégués seront accompagnés par des dames?

M. Bachmann demande si le secrétariat de la délégation suisse dispose d'un matériel de documentation suffisant (procès-verbaux de la Conférence économique de Genève et des conférences antérieures.)

- 16 -

M. Stucki lui répond que les actes de la Conférence de Genève, de Stresa, de Lausanne, de la Conférence sur le contrôle des devises (Prague) seront pris à Londres. Il ne s'occupera que de la documentation économique, il prie les représentants de la Banque Nationale se prendre avec eux tout le matériel financier dont ils pourraient disposer.

M. Bachmann ayant ajouté qu'il ne possède pas une documentation très étendue sur les questions financières traitées par la S.d.N. M. Stucki lui répond que tous les documents de la S.d.N. se trouveront à Londres à disposition des délégations.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures $\frac{1}{2}$
